



BIO-UV Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8.092.707 €
Siège social : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

I. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'année écoulée dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion (figurant en pages 4 à 26) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Lunel, le 30 avril 2020

Benoit GILLMANN
Président Directeur Général

Responsable de l'information financière

Laurent-Emmanuel MIGEON

Directeur Général Délégué

Adresse : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel

Téléphone : +33 (0)4 99 13 39 11

Courriel : investisseurs@bio-uv.com

II. MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

L'introduction en bourse de la société BIO-UV Group sur Euronext Growth® Paris a eu lieu début juillet 2018, et depuis, le groupe BIO-UV n'a cessé de se développer. Il a notamment réalisé :

- L'acquisition de la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED (TRIOGEN) et de sa filiale, détenue à 100 %, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), le 18 septembre 2019 ; et
- L'accélération de sa croissance : + 61 % du chiffre d'affaires entre 2018 et 2019 dont le doublement de l'activité BIO-SEA, pour atteindre plus de 10 M€ soit un total groupe de 20 M€ contre 12 M€ en 2018.

En résumé, BIO-UV Group a eu une activité très intense et délivre en réalisant ses objectifs très élevés :

- **L'activité terrestre**, qui regroupe toutes les applications de désinfection hors traitement d'eau des ballasts de navire, s'est renforcée avec l'intégration de TRIOGEN (consolidée sur Q4 2019). Cela permet à BIO-UV Group de conforter son positionnement sur les UV et de maîtriser les technologies de désinfection à l'Ozone et du Process d'Oxydation Avancée (AOP). En outre, les réseaux commerciaux de TRIOGEN et le partenariat avec Suez sur trois ans, permettent à BIO-UV Group de se renforcer sur l'Asie, l'Europe et le Moyen-Orient, ainsi que de compléter son offre sur les segments stratégiques industriels, aquacoles et REUSE. Hors acquisition de TRIOGEN, l'activité du Groupe en France est restée stable, alors qu'à l'export le Groupe a connu une légère reprise préfigurant une forte accélération en 2020.
- **L'activité maritime**, dite « BIO-SEA », de traitement des eaux de ballasts des bateaux, est très soutenue et l'accélération s'intensifie. La montée en puissance en septembre 2019 pour les bateaux existants est là. Les armateurs sont en pleine organisation et de très nombreuses négociations de flottes sont en cours. Le pic des équipements de navires est envisagé entre 2021 et 2024¹.

L'année 2019 est marquée par une croissance très importante de notre activité, de notre EBITDA, et s'accompagne d'une forte structuration interne, pour nous préparer à capter les nombreuses opportunités. L'intégration de TRIOGEN se fait vite et bien grâce notamment à Simon Marshall qui nous a accompagné pendant la phase de M&A et qui maintenant réalise une partie importante de l'intégration. Cela nous permet de mesurer toutes les opportunités supplémentaires à venir.

Enfin, toutes les équipes sont motivées pour réaliser les objectifs ambitieux et en bonne voie de 2020. Aussi et surtout, les équipes sont mobilisées pour répondre aux attentes des marchés sur lesquels le Groupe intervient, malgré les désordres liés à la pandémie de COVID-19. Chaque jour toutes les précautions sont prises afin de préserver nos collaborateurs, nos clients et nos proches.

Nous vous remercions pour votre confiance, prenez soin de vous.

Bien cordialement,

Benoit GILLMANN
Président Directeur Général de BIO-UV Group

¹ Source : Société

III. RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société BIO-UV Group et ses filiales TRIOGEN (Ecosse) et BIO-UV-Asia (Hong Kong), les termes « BIO-UV Group » ou la « Société » désignent la société BIO-UV Group. Le terme « BIO-UV-Asia » désigne la société BIO-UV-Asia. Le terme « TRIOGEN » désigne la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et sa filiale, détenue à 100 %, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited).

III | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

III.1.1 Le Groupe BIO-UV

III.1.1.1 Description des activités de BIO-UV Group

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par l'acquisition de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients dans les marchés adressés :

- Le marché terrestre constitué des marchés :
 - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloramination en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics ;
 - municipaux et industriels, recouvrant les applications liées aux activités de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE), d'aquaculture, et des eaux de process industriels et de rejet ;
- Le marché maritime des eaux de ballast de navires qui, depuis septembre 2017, fait l'objet d'une nouvelle réglementation internationale imposant à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group poursuit son développement grâce (i) à une force commerciale dédiée en France et à l'international, et au (ii) développement de partenariats avec des opérateurs spécialisés, notamment pour le marché du traitement des eaux de ballast de navires qui offre d'importantes perspectives de croissance.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe était composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une nouvelle filiale basée en Ecosse, dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 7 837 969 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055 ;
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0Y. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.

- BIO-UV-Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

III.1.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur ses marchés terrestres, BIO-UV Group continue d'enrichir ses gammes actuelles, notamment sur les segments de la potabilisation et en aquaculture, en apportant des débits complémentaires, ou des fonctionnalités supplémentaires. L'intégration de TRIOGEN a permis de revoir l'ensemble des gammes pour répondre au mieux aux besoins des clients, en élarguant dans les gammes UV communes aux deux sociétés et en complétant des gammes dédiées à la technologie à base d'Ozone.

Le marché maritime du traitement des eaux de ballast est en très forte croissance avec un potentiel estimé à 7,5 milliards de dollars sur la période 2017-2024 grâce à la Convention internationale IMO pour la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires ("Convention BWM") qui est entrée en vigueur le 8 septembre 2017 pour les bateaux neufs et le 8 septembre 2019 pour les bateaux existants. Troisième opérateur ultraviolet à obtenir sa certification USCG (USA), mais unique système à présenter un temps de rétention égal à 0 pour les eaux non salées (ex : grands lacs) et pour les plus petits débits à partir de 15 M3 /h, les cibles sont les navires neufs ou existants. D'un point de vue du développement géographique, le groupe continue à se focaliser sur l'Asie, entre autre, sur la Chine, avec la signature d'un partenariat avec le groupe Hai Cheung Trading, spécialiste chinois des équipements et des services pour l'industrie maritime.

III.1.1.3 Technologies

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, Ozone et AOP), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le coronavirus, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection de l'eau, à l'instar de l'ozonation ou de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide.

Exploitant cette technologie est un système de désinfection permettant d'éliminer tout type de micro-organismes est en cours de validation. L'efficacité de ce système sera testée pour éliminer spécifiquement le Covid-19 au cours des prochaines semaines².

Les technologies avec traitement à l'ozone, techniquement plus complexes à installer et à exploiter, permettent, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP, est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- la destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C,

ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

² Se référer au communiqué de presse du 17 avril 2020 disponible sur le site internet de la Société.

III.1.1.4 Modèle d'affaires

Pour les marchés terrestres l'activité de l'entreprise est liée à la vente de systèmes, pour 75%³, et de 25% de récurrent (pièces détachées) pour le reste. Ces ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale sur le marché Français ou à l'international à des professionnels du marché du traitement de l'eau, et très rarement, directement à l'utilisateur final.

Pour le marché maritime, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux armateurs ou aux chantiers. La part des ventes de pièces détachées sur ce marché, encore peu significative, devrait rapidement atteindre le niveau connu sur les marchés terrestres. Enfin, le Groupe développe la mise en place de contrats commerciaux avec des opérateurs reconnus dans le monde maritime, pour couvrir une clientèle plus large et offrir un service sur l'ensemble des continents, comme avec les sociétés DAMEN, TECO, RMS.

III.1.1.5 Le carnet de commandes

La Société dispose d'un carnet de commandes de 21.6 M€ au 1^{er} mars 2020, soit 19 M€ pour l'activité maritime (dont 12,2 M€ facturable en 2020), et 2,6 M€ sur l'activité terrestre.

III.1.2 Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV pendant l'année 2019 et postérieurement à la clôture

III.1.2.1 Eléments juridiques

Concernant BIO-UV Group :

Au cours du premier trimestre 2019, la Société a procédé à la création d'un Comité Social et Economique (CSE) et a organisé de nouvelles élections afin d'élire deux représentants du CSE. Le 8 mars 2019, s'est tenue la première réunion du Comité Social et Economique (CSE) de BIO-UV Group, qui se réunit tous les 2 mois conformément au règlement intérieur dudit CSE.

Lors de sa réunion en date du 10 juillet 2019, le Conseil d'administration a pris acte de la démission (i) de Monsieur Thierry NOEL de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue de ladite réunion, (ii) de Madame Anne LARDOUX-DE-PAZZIS de son mandat d'administrateur avec effet au 9 juillet 2019, et (iii) de la société ACE MANAGEMENT, représentée par Monsieur Laurent SASSIER de son mandat de censeur avec effet au 5 juillet 2019.

Lors de la même réunion et en raison de l'acquisition définitive de 15.000 actions gratuites par un salarié, le Conseil d'administration a décidé l'attribution, au bénéfice de ce salarié, de 15.000 actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Conseil lors de sa réunion en date du 12 novembre 2018.

Lors de sa réunion en date du 5 septembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 9^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé dans la limite de 20% du capital par an. Le Conseil d'administration a fixé à 3.000.005 euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 631.580 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Dans ce cadre, le 6 septembre 2019, la Société a conclu un contrat portant sur la souscription en date du 12 septembre

³ Source : Société

2019 de 631.580 obligations convertibles (OC) de 4,75€ de valeur nominale chacune par cinq fonds gérés par deux sociétés de gestion : Eiffel Investment Group et Vatel Capital (les "**Obligataires**").

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les Obligataires pourront demander la conversion de leurs OC à tout moment et à leur seule discrétion entre la date d'émission et la date de maturité des OC. Les OC donneront droit à leurs titulaires, en cas de conversion, à une action ordinaire nouvelle pour une OC.

La mise en place de cet emprunt obligataire a notamment permis à la Société qu'acquérir, le 18 septembre 2019, 100% des actions de la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et de sa filiale TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited)⁴.

Lors de sa réunion en date du 2 décembre 2019, le Conseil d'administration fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019 au titre de sa Sixième résolution, en mettant en œuvre un programme de rachat d'actions et a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à un million (1.000.000) d'euros, étant précisé que les fonds déjà alloués au titre du contrat de liquidité ne viendront pas réduire ce montant ;
- le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, déduction faite des actions déjà allouées au titre du contrat de liquidité, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder sept euros (7 €).

Se référer à la section III.4.5 du présent document pour le nombre d'actions rachetées dans le cadre de des programmes de rachat d'actions au 31 décembre 2019.

A la date du présent document, le capital de la Société s'élève à 8.092.707 €. Il est divisé en 8.092.707 actions de 1 € de valeur nominale.

Concernant BIO-SEA :

L'opération de transmission universelle de patrimoine de la société BIO-SEA au profit de BIO-UV Group, a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et, en conséquence, la société BIO-SEA a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier le 22 janvier 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

III.1.2.2 Avancement des activités du Groupe

Le groupe a signé un partenariat avec la société chinoise Hai Cheung Trading (HCT) en décembre 2019, qui renforce sa présence commerciale en Asie, et notamment en Chine, qui concentre plus de deux-tiers des constructions de l'industrie maritime et offre à ce titre un potentiel de développement très important.

⁴ Se référer au communiqué de presse du 19 septembre 2019 disponible sur le site internet de la Société.

Pour réussir son déploiement dans cette région stratégique, BIO-UV Group s'appuie sur le réseau très dense de HCT qui comprend l'ensemble des chantiers navals chinois, en vue d'accélérer la commercialisation de ses systèmes BIO-SEA de traitement des ballasts sur la zone.

La combinaison de la double certification IMO et USCG⁵ de BIO-UV Group, qui représente une forte barrière à l'entrée, la performance de ses systèmes et la connaissance accrue de l'écosystème maritime chinois qu'apporte le partenariat avec HCT sont autant d'atouts décisifs qui, réunis, permettent à BIO-UV Group de parfaitement répondre aux besoins des armateurs et chantiers navals chinois.

Ce partenariat, au-delà du levier commercial qu'il procure, permet aussi à BIO-UV Group de transférer à HCT l'assemblage et la production des pièces non stratégiques de ses systèmes sur le site de Nanjing pour :

- Accéder à des prix plus compétitifs permettant d'augmenter le taux de transformation commerciale ;
- Accompagner la croissance de son activité BIO-SEA de traitement de ballast dans un marché en pleine accélération et dans lequel la flexibilité et la réactivité de la production est un avantage concurrentiel fort pour remporter des marchés.

III.1.2.3 Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

Les organes de direction et d'administration sont décrits en section III.3.1 du présent rapport.

Renforcement de la fonction Informatique

La fonction informatique a été internalisée en juin 2019 avec l'embauche de Nicolas Martinez, spécialiste de l'ERP PMI (CEGID), qui est au centre du fonctionnement de l'infrastructure informatique de BIO-UV Group.

III.1.2.4 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet.

III.1.2.5 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il s'agit notamment de la souscription aux OC à hauteur de 3 M€ pour le financement de l'acquisition de TRIOGEN.

III.1.2.1 Succursales

Néant.

⁵IMO : International Maritime Organization – USCG : United States Coast Guard

III.1.3 Evénements post-clôture

Concernant BIO-UV Group

Lors de sa réunion en date du 1^{er} avril 2020, le Conseil d'administration de la Société a constaté la démission de Monsieur Xavier BAYLE de son mandat d'administrateur avec effet immédiat et a coopté, en remplacement de Monsieur Xavier BAYLE, Monsieur Simon MARSHALL pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2021, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La ratification de cette cooptation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir le 29 mai 2020. De plus, Monsieur Simon MARSHALL a été nommé Directeur Général Adjoint de BIO-UV Group et Directeur Général de TRIOGEN avec effet au 1^{er} avril 2020.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration de la Société a coopté :

- en remplacement de Monsieur Thierry NOEL, démissionnaire de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue de la réunion du Conseil du 10 juillet 2019 tel que constaté lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 juillet 2019, Monsieur Thierry CARLES pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2021, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La ratification de cette cooptation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir le 29 mai 2020.
- en remplacement de Madame Anne LARDOUX-DE PAZZIS, démissionnaire de son mandat d'administrateur avec effet au 9 juillet 2019 tel que constaté lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 juillet 2019, Madame Sylvie ROUSSEL pour la durée du mandat de sa prédécesseur, soit jusqu'en 2021, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La ratification de cette cooptation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir le 29 mai 2020.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a également autorisé la conclusion d'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce à savoir, un contrat de travail à conclure entre BIO-UV Group, TRIOGEN et Monsieur Simon MARSHALL, administrateur de la Société.

Le 1^{er} avril 2020, au regard des difficultés liées au COVID-19, l'United States Coast Guard (USCG) a autorisé un décalage d'un an pour la mise en service des systèmes de traitement des eaux de ballast qui devait avoir lieu avant le 1^{er} avril 2021.

Le 17 avril 2020, la Société a présenté ses avancées dans le cadre du développement d'un système de désinfection des surfaces par UV-C à destination en priorité de tous les personnels évoluant dans l'univers médical⁶.

Le 22 avril 2020, le Président Directeur Général, Benoit Gillmann, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 5 septembre 2019, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 74.736 euros pour le porter de 7.837.969 euros à 7.912.705 euros à la suite de la souscription à 74.736 actions ordinaires nouvelles sur conversion de 74.736 OC émises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 septembre 2019.

Le 29 avril 2020, le Président Directeur Général, Benoit Gillmann, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 5 septembre 2019, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de

⁶ Se référer au communiqué de presse du 17 avril 2020 disponible sur le site internet de la Société.

180.002 euros pour le porter de 7.912.705 euros à 8.092.707 euros à la suite de la souscription à 180.002 actions ordinaires nouvelles sur conversion de 180.002 OC émises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 septembre 2019.

Concernant l'impact de la pandémie de COVID-19, se référer au paragraphe III.1.4 du présent document.

III.1.4 Principaux facteurs de risques

À l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, en juillet 2018, BIO-UV Group avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018, et disponible sur son site Internet.

Les litiges et procédures judiciaires présentés dans le Prospectus ont été clôturés, à l'exception du litige avec la société Socome qui est pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier. Dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport du nouvel expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées.

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group, 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann, a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Aucune demande chiffrée n'a été adressée par la société Neptune Benson à la société BIO-UV Group.

Enfin, concernant l'épidémie de COVID-19, BIO-UV Group suit de près l'impact de celle-ci sur son activité et accorde, dans ce contexte, une priorité absolue à ses collaborateurs. A ce titre, la Société a mis en place toutes les mesures afin de préserver leur santé et leur sécurité, notamment l'interdiction des déplacements et la mise en place du télétravail lorsque cela est possible. Les équipes de production et d'expédition sont opérationnelles sur site dans le respect le plus strict des règles de sécurité sanitaire.

BIO-UV Group maintient ainsi le cap sur ses fondamentaux : gestion de la trésorerie, poursuite de la production, gestion des approvisionnements. Le principal risque identifié à ce stade pourrait être la difficulté à assurer la totalité des expéditions aux clients dans le contexte actuel.

Le Groupe ne constate à ce jour aucun ralentissement notable de son activité commerciale, et n'enregistre aucune annulation de commandes. BIO-UV Group a négocié avec l'ensemble de ses partenaires bancaires, y compris Bpifrance, la suspension durant une période de 6 mois de l'ensemble de ses échéances de prêts. Un emprunt de couverture (PGE) est en cours de mise en place avec le pool bancaire, avec différé de remboursement. Cet emprunt, garanti à hauteur de 90% par Bpifrance, pourra être amorti si nécessaire sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

III.1.5 Perspectives d'avenir

L'activité terrestre bénéficie d'une augmentation significative de sa force commerciale avec l'intégration de TRIOGEN (+3 commerciaux), notamment sur les zones Asie, Europe et Moyen-Orient. Pour BIO-UV Group, le lancement du produit hybride O'clear sur le segment récréatif devrait continuer à renforcer la position de leader de BIO-UV Group.

BIO-UV Group prévoit une accélération de son activité maritime, avec le fort développement des marchés de retrofit (navires existants) et le renforcement de sa couverture géographique tant au niveau commercial, que des services techniques.

III | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

III.2.1 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société de tête BIO-UV Group. Le périmètre de consolidation intègre donc la société mère, BIO-UV Group, et ses filiales BIO-UV Asia et TRIOGEN détenues à 100%. Cette dernière ayant été acquise le 18 septembre 2019, son compte de résultat n'a été consolidé que sur les 3 derniers mois (octobre, novembre, décembre).

Compte de résultat

Produits d'exploitation :

En k€	31/12/2019	31/12/2018	Var.
Chiffre d'affaires	19 978	12 415	61%
Production stockée et immobilisée	845	684	24%
Reprise de provisions	109	105	4%
Autres produits	3	174	24%
Total produits d'exploitation	20 935	13 378	56%

La croissance de 61 % du chiffre d'affaires s'explique par la forte augmentation de l'activité de traitement des eaux de ballast, et l'intégration de l'activité de TRIOGEN à hauteur de 2 639 K€.

La production stockée et immobilisée a augmenté de 161 K€, alors que la production immobilisée est passée de 552 K€ en 2018 à 563 K€ en 2019.

Analyse de la croissance des ventes par secteurs d'activité :

En k€	31/12/2019	31/12/2018	Var.
Activités historiques	9 746	7 160	36 %
Eaux de ballasts	10 232	5 255	95 %
Total chiffre d'affaires	19 978	12 415	61 %

Analyse du chiffre d'affaire par zone géographique :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
France	6 325	6 769
Europe hors France	7 674	2 652
Asie	3 330	1 145
Moyen-Orient	1 147	436
Amérique	816	747
Autre	686	666
Total chiffre d'affaires	19 978	12 415

La contribution de TRIOGEN a été principalement réalisée sur la Zone Europe Hors France pour 1 528 K€ et sur l'Asie pour 271 K€. Sur cette même zone l'activité maritime représente 4 746 K€.

Résultat d'exploitation :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Achats et variations de stocks	9 452	5 178
Autres achats et charges externes	4 938	3 289
Impôts et taxes	322	254
Charges de personnel	4 972	3 728
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 667	886
Autres provisions et charges d'exploitation	49	28
Charges d'exploitation	21 400	13 364

Les charges d'exploitation ont augmenté de 61 % par rapport à l'exercice 2018, conformément à l'augmentation du chiffre d'affaires sur la même période, avec les variations significatives suivantes :

- Les charges de personnel progressent de 33%, principalement sous l'impact de l'intégration des charges de personnel liées à TRIOGEN, et le développement de l'équipe BIO-SEA qui compte 8 personnes au 31 décembre 2019 (contre 5 en 2018). Au total le groupe a un effectif moyen de 110 personnes en 2019 (dont 34 pour TRIOGEN), contre 64 en 2018.
- Les dotations aux amortissements ont augmenté de 88%, soit 781 K€ de plus en 2019, sous l'impact exclusif des dotations aux amortissements sur 12 mois des frais de développement pour l'obtention du certificat USCG de nos systèmes BIO-SEA, alors que nous n'avions constaté que 3 mois en 2018. Cette augmentation des dotations aux amortissement est normale, attendue et annoncée depuis 2 ans et ce niveau devrait être similaire pour les 3 années à venir.

Le passage à l'EBITDA, constitué de l'ensemble des produits et charges d'exploitation, à l'exclusion des dotations et reprises sur amortissements et provisions est présenté ci-dessous :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Chiffres d'affaires	19 978	12 415
Achats et variations de stocks	(9 452)	(5 178)
Autres achats et charges externes	(4 938)	(3 289)
Impôts et taxes	(322)	(254)
Charges de personnel	(4 972)	(3 728)
Autres produits et charges d'exploitation	1 018	894
EBITDA	1 312	859
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>

L'EBITDA s'est élevé à 1 312 K€ en 2019, contre 859 K€ en 2018, sous l'effet de la contribution de TRIOGEN soit 130 K€ sur 3 mois, et de l'accroissement de l'activité maritime soit une croissance de 53 % proche de la croissance en chiffre d'affaires.

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Activités terrestre dont TRIOGEN	917	643
En % du CA	8%	9%
Activités maritime	395	216
En % du CA	4%	4%
Total EBITDA	1312	859

Résultat financier

En k€	31/12/2018	31/12/2018
Produits financiers	88	7
Charges financières	307	287
RESULTAT FINANCIER	(219)	(280)

Le résultat financier s'améliore légèrement sous l'effet conjugué d'une stabilisation des intérêts financiers et d'un gain net de 25 K€ sur les écarts de change alors que nous avons constaté une perte de 28 K€ en 2018 sur ce poste.

Résultat exceptionnel

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Quote part de subvention d'investissement	58	68
SYCLOPE	0	122
Autres produits	10	10
Total produits exceptionnels	68	201
Charges exceptionnelles SYCLOPE	0	57
Charges exceptionnelles Neptune Benson	213	0
Réajustement CIR	38	0
Autres charges	25	76
Total charges exceptionnelles	276	133
Résultat exceptionnel	(208)	68

Le résultat exceptionnel 2019 est une perte de 208 K€, qui correspond aux frais d'avocat engagés dans le cadre du litige avec la société Neptune Benson.

Impôt sur le résultat

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Impôts dus sur les bénéfices	(138)	210
Impôts différés sur les bénéfices	(189)	(453)
Total impôt sur le résultat	(329)	(243)

En 2019, la Société a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Recherche de 154 k€ et a enregistré un Impôt Différé Actif de 210 k€, qui correspond à la comptabilisation du report déficitaire nouveau lié à la perte fiscale de l'exercice.

Résultat net :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat courant avant impôts	(569)	(265)
Résultat exceptionnel	(208)	68
Impôt sur le résultat	329	243
Total résultat net	-448	46
Total résultat net part du groupe	-448	46

III.2.2 Activité des sociétés du Groupe

III.2.2.1 Résultats de BIO-UV Group :

Elle joue donc un double rôle :

- de holding détenant les titres de participation des filiales, notamment depuis le rachat de TRIOGEN le 18 septembre 2019

- de société industrielle et commerciale qui fabrique, conçoit et commercialise des systèmes de désinfection de l'eau par ultraviolet, pour nos activités dites historiques et de traitement de ballast.

III.2.2.2 Résultats de TRIOGEN :

L'impact de TRIOGEN sur le résultat net consolidé a été un profit de 133 K€, pour l'activité sur les 3 derniers mois de l'année.

III.2.2.3 Résultats de BIO-UV ASIA :

La société BIO-UV ASIA, créée en août 2018, a été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, sur un exercice de 16 mois. L'impact de l'intégration de cette filiale a été une diminution du résultat net consolidé de 238 K€.

III.2.3 Financement du groupe

III.2.3.1 Le Capital

Le capital de BIO-UV Group n'a pas évolué au cours de l'exercice 2019, il est de 7 837 969 euros, divisé en 7 837 969 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

Il est rappelé que la société BIO-SEA a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés le 22 janvier 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2019 à la suite d'une transmission universelle du patrimoine de BIO-SEA au profit de BIO-UV Group.

III.2.3.2 Crédit d'Impôt Recherche

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche, elle a déclaré un montant de 154 K€ au titre de l'exercice 2019, et avait déclaré 205 K€ pour l'exercice 2018.

III.2.3.3 Emprunts

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Financement par l'emprunt Privé	7 217	4 056
Emprunt obligataire convertible	3 000	0
Concours bancaires	821	3
Emprunt en crédit-bail	2 497	2 592
S/Total emprunt	13 535	6 652

En septembre 2019, dans le cadre de l'acquisition de TRIOGEN, BIO-UV Group a signé avec son pool bancaire de nouvelles lignes de crédit pour un montant total de 3,5 M€, selon la répartition suivante :

- 1.500 K€ avec le Crédit Agricole,
- 1.000 K€ avec BPI France,
- 1.000 K€ avec HSBC.

La maturité de ces nouveaux emprunts est comprise entre 5 et 7 ans.

En outre dans le cadre du rachat de TRIOGEN, il a été aussi contractualisé un emprunt obligataire à hauteur de 3 000 K€.

III.2.3.4 Crédit-bail

Le Groupe a contracté un crédit-bail de 3.500 K€ auprès d'OSEO-INDUSTRIE, FINAMUR et CMCIC-LEASE portant sur son siège social à Lunel en juillet 2013. Ce crédit-bail, d'une valeur de 2.369 K€ au 31 décembre 2019, est considéré comme un emprunt d'une durée de 60 trimestres avec prise d'effet au 4 juillet 2013, au taux d'intérêts de 4,984%.

III.2.3.5 Trésorerie

Le montant de la trésorerie nette s'élève à 1 382 K€ au 31 décembre 2019, alors qu'elle était de 5 918 K€ au 31 décembre 2018. Cette baisse de 3 716 K€ est la combinaison des éléments suivants :

- Une marge brute d'autofinancement de 805 K€ ;
- Une consommation de trésorerie liée à l'accroissement de 1 390 K€ du BFR consécutif à l'augmentation de notre activité Ballast, et à l'anticipation du raccourcissement des délais de livraison ;
- Une consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour notre exploitation à hauteur de 1 908 K€.
- Une consommation de trésorerie liée aux frais d'acquisition de TRIOGEN pour un peu plus de 800 K€.

III.2.4 Autres informations financières

III.2.4.1 Proposition d'affectation des résultats

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019, soit une perte de (647 966) euros en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à la somme de (1 428 398) euros.

III.2.4.2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2019.

III.2.4.3 Charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne fait apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

III.2.4.4 Délais de paiement clients et fournisseurs de BIO-UV Group

Au 31 décembre 2019 les dettes fournisseurs inscrites au passif de la Société s'élèvent à 3 242 k€ (vs. 3 085 k€ au 31 décembre 2018) :

En milliers d'€	Dettes à échoir			Total TTC
	< à 30j	de 30j à 60j	> à 60j	
Fournisseurs (TTC)	2 470	766	6	3 242
Nombre de facture	702	217	2	921

Au 31 décembre 2019, les créances clients inscrites à l'actif de la Société s'élèvent à 3 024 k€ (vs. 3 315 k€ au 31 décembre 2018) :

En milliers d'€	Créances à échoir				Total
	non échu	de 1j à 30j	de 30j à 60j	> à 60j	
Clients (TTC)	1 565	1149	214	96	3 024
Nombre de factures	381	119	60	104	664

III.2.4.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/201 9	31/12/201 8	31/12/201 7	31/12/201 6	31/12/201 5
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837 969	7 837 969	4 025 026	4 025 026	4 025 026
b) Nombre d'actions émises	0	7 837 969			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	631 580				
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 518 893	11 610 743	732 770	777 012	1 005 994
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	590 200	418 550	122 663	64 891	-72 088
c) Impôt sur les bénéfices	- 159 899	209 936			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	750 099	208 615			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-647 966	-554 705	99 535	34 778	-99 950
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	12 000				
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0			
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	76	64	6	6	12
b) Montant de la masse salariale	3 098 986	2 351 145	349 257	325 257	589 175
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 315 795	999 526	153 549	145 522	265 830

III.2.4.6 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

III.2.4.7 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

III | 3 Gouvernement d'entreprise

III.3.1 Les organes de direction et d'administration

III.3.1.1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration :	Benoit GILLMANN
Administrateurs :	Laurent-Emmanuel MIGEON La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC Simon MARSHALL ⁷ Thierry CARLES ⁸ Sylvie ROUSSEL ⁹ (administrateur indépendant)

III.3.1.2 Comités

A la date du présent rapport, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités ad hoc.

III.3.1.3 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction de la Société est la suivante :

Président Directeur Général :	Benoit GILLMANN
Directeur Général Délégué :	Laurent-Emmanuel MIGEON
Directeur Général Adjoint :	Simon MARSHALL
Directeur Technique R&D :	Xavier BAYLE
Directeur Production et achat :	Benoit CARIBENT
Directeur commercial France :	Laurent MARQUES
Directeur commercial BIOSEA :	Xavier DEVAL
Directrice export :	Anne JULIA

⁷ Lors de la réunion du Conseil en date du 1^{er} avril 2020, Monsieur Simon MARSHALL a été coopté en remplacement de Monsieur Xavier BAYLE pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021. La ratification de sa cooptation sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale devant se tenir le 29 mai 2020.

⁸ Lors de la réunion du Conseil en date du 1^{er} avril 2020, Monsieur Thierry CARLES a été coopté en remplacement de Monsieur Thierry NOEL pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021. La ratification de sa cooptation sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale devant se tenir le 29 mai 2020.

⁹ Lors de la réunion du Conseil en date du 1^{er} avril 2020, Madame Sylvie ROUSSEL a été cooptée en remplacement de Madame Anne LARDOUX-DE PAZZIS pour la durée du mandat de sa prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021. La ratification de sa cooptation sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale devant se tenir le 29 mai 2020.

III.3.2 Mandat des commissaires aux comptes

Jean-Paul LACOMBE a été nommé commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société PricewaterhouseCoopers Audit SAS a été nommée co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale mixte des associés en date du 18 décembre 2017 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Christophe GODDYN a été nommé commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Patrice MOROT a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale mixte des associés en date du 18 décembre 2017 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

III.3.3 Gouvernance de la Société

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code MiddleNext à la date du présent document :

Recommandations du code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil		X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R6 : Mise en place des Comités		X ⁽²⁾
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R8 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽³⁾
R10 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X ⁽⁴⁾
R12 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		

Recommandations du code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ	X	
R17 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

⁽¹⁾ La recommandation R3 du Code Middlenext selon laquelle il est recommandé que le Conseil d'administration comporte au moins deux membres indépendants n'est pas suivie par la Société puisqu'il n'existe qu'un seul membre indépendant au sein de son Conseil. La Société estime que cette recommandation n'est pas appropriée à la Société en raison notamment de sa relative petite taille ;

⁽²⁾ La recommandation R6 du Code Middlenext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;

⁽³⁾ La recommandation R9 du Code Middlenext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société ;

⁽⁴⁾ La recommandation R11 du Code Middlenext selon laquelle il est recommandé la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration n'a pas été suivie jusqu'à présent mais la Société envisage de s'y conformer.

III.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

III | 4 Informations relatives aux titres de la Société

III.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2019 :

	Capital existant au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
EURL BGH ⁽²⁾	1.967.068	25,10%	3.509.667	35,21%
Benoit GILLMANN	261.863	3,34%	523.726	5,25%
Sous-total Benoit GILLMANN	2.228.931	28,44%	4.033.393	40,46%
SORIDEC	378.647	4,83%	705.211	7,07%
ATALAYA ⁽³⁾	696.508	8,89%	696.508	6,99%
Sous-total Investisseurs financiers	1.075.155	13,72%	1.401.719	14,06%
Xavier BAYLE	99.606	1,27%	99.606	1,00%
Xavier DEVAL	15.000	0,19%	15.000	0,15%
Laurent-Emmanuel MIGEON	26.041	0,33%	26.041	0,26%
Sous-total Salariés	140.647	1,79%	140.647	1,41%
Flottant	4.393.236	56,05%	4.393.236	44,07%
TOTAL	7.837.969	100 %	9.968.995	100 %

⁽¹⁾ Ce tableau représente la situation de l'actionnariat de la Société à la date du 31 décembre 2019. Il ne tient donc pas compte i) des augmentations de capital intervenues postérieurement au 31 décembre 2019, décrites à la section III.1.3 ni ii) des cessions d'actions intervenues postérieurement au 31 décembre 2019 et décrites à la section III.4.6 du présent document.

⁽²⁾ société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur Benoit GILLMANN, Président Directeur Général de la Société.

⁽³⁾ ATALAYA est un Fonds Professionnel de Capital Investissement, représenté par sa société de gestion ACE MANAGEMENT.

III.4.2 Franchissement de seuil

Néant.

III.4.3 Actionnariat salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2019, les salariés détiennent 1,79 % du capital de la Société.

III.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 16 juillet 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société de bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2019, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 62.881 actions ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 27.956,07 Euros ;
- Valeur brute : 220.083,50 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2019 :

ACHAT	181 839 titres	647 006,33€	1 404 transactions	cours moyen : 3.55 €
VENTE	164 893 titres	585 724,72 €	1 235 transactions	cours moyen : 3.55 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces: 150 000,00 €

Le 3 octobre 2018, il a été procédé à un apport complémentaire de 100.000,00 euros au compte de liquidité.

III.4.5 Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé, en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus, la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions :

- lors de sa réunion en date du 12 novembre 2018, sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2018 (18^{ème} Résolution) ; et
- lors de sa réunion en date du 2 décembre 2019, sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019 (6^{ème} Résolution)¹⁰.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 décembre 2019 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	42.508
la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	62.881
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	105.389

¹⁰ Se référer à la section III.1.2.1 du présent rapport

III.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2019, les transactions suivantes ont eu lieu :

- La société SORIDEC, administrateur de la Société, a cédé, le 2 octobre 2019, 64.000 actions de la Société à un prix unitaire de 3,55 euros ; et
- Monsieur Benoit GILLMAN, Président-Directeur Général de la Société a cédé le 13 décembre 2019, 400.000 actions de la Société, à un prix unitaire de 3,10 euros.

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2019, les transactions suivantes ont eu lieu :

- Monsieur Benoit GILLMAN, Président-Directeur Général de la Société a cédé le 8 janvier 2020, 261.863 actions de la Société, à un prix unitaire de 3,60 euros ;
- Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON, Directeur Général Délégué de la Société a cédé le 20 avril 2020, 7.000 actions de la Société, à un prix unitaire de 7,9686 euros ;
- La société BGH, représentée par Monsieur Benoit GILLMAN, Président-Directeur Général de la Société, a cédé le 21 avril 2020, 220.000 actions de la Société, à un prix unitaire de 4,60 euros ;
- La société BGH, représentée par Monsieur Benoit GILLMAN, Président-Directeur Général de la Société, a cédé le 21 avril 2020, 1.106 actions de la Société, à un prix unitaire de 7,0052 euros ;
- La société BGH, représentée par Monsieur Benoit GILLMAN, Président-Directeur Général de la Société, a cédé le 22 avril 2020, 60.083 actions de la Société, à un prix unitaire de 6,1079 euros ;
- La société SORIDEC, administrateur de la Société, a cédé, le 22 avril 2020, 6.560 actions de la Société à un prix unitaire de 8,1985 euros ;
- La société BGH, représentée par Monsieur Benoit GILLMAN, Président-Directeur Général de la Société, a cédé le 23 avril 2020, 89.917 actions de la Société, à un prix unitaire de 6,4788 euros ;
- La société SORIDEC, administrateur de la Société, a cédé, le 28 avril 2020, 2.444 actions de la Société à un prix unitaire de 7,0000 euros ;
- La société SORIDEC, administrateur de la Société, a cédé, le 29 avril 2020, 9.000 actions de la Société à un prix unitaire de 7,2500 euros.

III.4.7 Prise de participation et prise de contrôle

Le 18 septembre 2019, BIO-UV Group a acquis 100% des actions de la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et de sa filiale TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited)¹¹.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société n'a réalisé aucune autre prise de participation ou prise de contrôle.

III.4.8 Autocontrôle

Néant.

III.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

¹¹ Se référer au communiqué de presse du 19 septembre 2019 disponible sur le site internet de la Société.

IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IV | 1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2019 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Benoit GILLMANN	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • EURL BGH : Gérant • TRIOGEN HOLDINGS LIMITED : administrateur • TRIOGEN LIMITED : Président
Laurent-Emmanuel MIGEON	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020	Administrateur et Directeur Général Délégué	N/A
Xavier BAYLE	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020	Administrateur jusqu'au 1 ^{er} avril 2020 ⁽¹⁾	N/A
Thierry NOEL	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020	Administrateur jusqu'au 10 juillet 2019 ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Amane Advisors Ltd: Administrateur • Amane Advisors Holdings SAS: Administrateur • Amane Advisors Hong Kong Lts: Administrateur • Consoneo SAS : Administrateur • Reasonance industrial Water Investment Ltd: Administrateur • Water Ventures Ltd: Administrateur
La société SORIDEC, représentée par Madame	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> :	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Awox: Administrateur (cotée sur Euronext Paris)

Geneviève BLANC	AG 2021 sur comptes 2020		En tant que représentante de la société Soridec : <ul style="list-style-type: none"> • Callimedia : Membre du comité de surveillance • Extractive : Censeur • Finabio : Membre du conseil de surveillance • H2I Technologies : Censeur • Netheos : Membre du comité de surveillance • Qualtera : Membre du comité de surveillance • Web Geo Services : Censeur • Vogo : Censeur
Anne LARDOUX - DE PAZZIS	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020	Administrateur indépendant jusqu'au 9 juillet 2019 ⁽³⁾	A l'international, Madame LARDOUX-DE PAZZIS exerce le mandat suivant depuis le 1 ^{er} juillet 2018 : <ul style="list-style-type: none"> • Stichting Safi Sana Foundation (Pays-Bas) : Administrateur

⁽¹⁾ Monsieur Xavier BAYLE a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} avril 2020 et Monsieur Simon MARSHALL a été coopté en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2020.

⁽²⁾ Monsieur Thierry NOEL a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juillet 2019 et Monsieur Thierry CARLES a été coopté en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2020.

⁽³⁾ Madame Anne LARDOUX-DE PAZZIS a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 9 juillet 2019 et Madame Sylvie ROUSSEL a été cooptée en remplacement, pour la durée du mandat de sa prédécesseur, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2020.

IV | 2 Conventions réglementées

Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON, Directeur Général Délégué et administrateur de la Société, a conclu avec la Société un contrat de travail à durée indéterminée, en date du 2 janvier 2018, qui définit ses conditions d'emploi en qualité de Directeur des Opérations avec un statut de cadre supérieur dirigeant. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2019.

Aucune autre convention réglementée n'a été conclue et aucune autre n'a été reconduite au cours de l'exercice 2019.

IV | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société :

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2019
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'achat par la Société de ses propres actions, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.</p> <p><i>(Sixième résolution)</i></p>	6 juin 2019	18 mois	5 % des actions composant le capital social, et 10% du montant du capital social	<p><i>Réunion du Conseil d'administration du 2 décembre 2019 :</i></p> <p>Le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre cette autorisation selon les conditions indiquées en section III.1.2.1 du présent rapport.</p>
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes.</p> <p><i>(Septième résolution)</i></p>	6 juin 2019	26 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 5.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 18.500.000 €**</p>	Néant
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires et par offre au public</p> <p><i>(Huitième résolution)</i></p>	6 juin 2019	26 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 5.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 18.500.000 €**</p>	Néant

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2019
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p><i>(Neuvième résolution)</i></p>	6 juin 2019	26 mois	<p>Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 5.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 18.500.000 €**</p>	<p><i>Réunion du Conseil d'administration du 5 septembre 2019 :</i></p> <p>Le Conseil d'administration a décidé l'émission de 631.580 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale unitaire de 4,75 euros.</p>
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.</p> <p><i>(Dixième résolution)</i></p>	6 juin 2019	18 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 5.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 18.500.000 €**</p>	Néant
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>(Onzième résolution)</i></p>	6 juin 2019	/	Limité à 15% de l'émission initiale	Néant

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2019
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximum de 260.000 bons de souscription d'actions dits "BSA", donnant droit à la souscription de 260.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées.</p> <p><i>(Douzième résolution)</i></p>	6 juin 2019	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 260.000 euros*	Néant
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximum de 260.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits "BSPCE", donnant droit à la souscription de 260.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées.</p> <p><i>(Treizième résolution)</i></p>	6 juin 2019	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 260.000 euros*	Néant
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions</p> <p><i>(Quinzième résolution)</i></p>	6 juin 2019	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 260.000 euros*	Néant
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions</p> <p><i>(Dix-septième résolution)</i></p>	6 juin 2019	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 5.000.000 € de nominal (16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 18.500.000 € de nominal (16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019)

IV | 4 Modalités d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 avril 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Benoit GILLMANN.

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2019



Table des matières

1	<u>Etats financiers consolidés</u>	37
1.1	<u>Bilan consolidé</u>	37
1.2	<u>Compte de résultat consolidé</u>	38
1.3	<u>Tableau de flux de trésorerie</u>	39
2	<u>Principes et modalités de consolidation</u>	39
2.1	<u>Préambule</u>	39
2.2	<u>Référentiel comptable</u>	40
2.3	<u>Modalités de consolidation</u>	40
2.3.1	<u>Méthodes de consolidation</u>	40
2.3.2	<u>Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition</u>	40
2.3.2.1	<u>Principes</u>	40
2.3.2.2	<u>Méthode de conversion utilisée</u>	41
a.	<u>Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers</u>	41
b.	<u>Transactions et soldes</u>	41
c.	<u>Conversion des comptes des filiales en devises</u>	41
2.4	<u>Méthodes et règles d'évaluation</u>	41
2.4.1	<u>Immobilisations</u>	41
2.4.1.1	<u>Modes et méthodes d'évaluation appliqués</u>	41
2.4.1.1.1	<u>Immobilisations incorporelles</u>	41
2.4.1.1.2	<u>Immobilisations corporelles</u>	42
2.4.1.1.3	<u>Contrats de location financement</u>	42
2.4.1.2	<u>Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements</u>	42
2.4.2	<u>Stocks</u>	43
2.4.2.1	<u>Evaluation des stocks</u>	43
2.4.2.2	<u>Dépréciation des stocks</u>	43
2.4.3	<u>Créances</u>	43
2.4.3.1	<u>Evaluation des créances</u>	43
2.4.3.2	<u>Dépréciation des créances</u>	43
2.4.4	<u>Valeurs mobilières de placement</u>	44
2.4.5	<u>Avances conditionnées</u>	44
2.4.6	<u>Subventions d'investissement</u>	44
2.4.7	<u>Provision pour engagement de départ à la retraite (méthode préférentielle)</u>	44
2.4.8	<u>Impôts différés</u>	45
2.4.9	<u>Crédit d'impôt recherche</u>	45
2.4.10	<u>Charges et produits exceptionnels</u>	45

<u>2.4.11</u>	<u>Trésorerie</u>	45
<u>2.4.12</u>	<u>Opérations en devises étrangères</u>	45
<u>2.5</u>	<u>Informations diverses</u>	46
<u>2.5.1</u>	<u>Résultat par action</u>	46
2.5.1.1	<u>Résultat par action</u>	46
2.5.1.2	<u>Résultat dilué par action</u>	46
<u>2.5.2</u>	<u>Honoraires des commissaires aux comptes</u>	46
<u>2.5.3</u>	<u>Montant des rémunérations</u>	46
<u>2.5.4</u>	<u>Crédit Impôt Compétitivité Emploi</u>	47
<u>2.6</u>	<u>Faits marquants</u>	47
<u>3</u>	<u>Périmètre de consolidation</u>	47
<u>3.1</u>	<u>Périmètre de consolidation</u>	47
<u>3.2</u>	<u>Variations du périmètre et des % d'intérêt</u>	48
<u>4</u>	<u>Analyses des postes du bilan et du compte de résultat</u>	49
<u>4.1</u>	<u>Bilan consolidé</u>	49
<u>4.1.1</u>	<u>Actif immobilisé</u>	49
4.1.1.1	<u>Ecarts d'acquisition</u>	51
4.1.1.2	<u>Immobilisations incorporelles</u>	51
4.1.1.3	<u>Immobilisations corporelles</u>	51
4.1.1.4	<u>Immobilisations financières</u>	52
<u>4.1.2</u>	<u>Autres postes d'actif</u>	52
4.1.2.1	<u>Stocks</u>	52
4.1.2.2	<u>Créances</u>	52
4.1.2.3	<u>Impôts différés</u> :.....	53
4.1.2.4	<u>Titres de placement et disponibilités</u>	53
4.1.2.5	<u>Comptes de régularisation</u>	53
<u>4.1.3</u>	<u>Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires</u>	54
<u>4.1.4</u>	<u>Autres postes du passif</u>	54
4.1.4.1	<u>Avances conditionnées</u>	54
4.1.4.2	<u>Provisions pour risques et charges</u>	54
4.1.4.3	<u>Emprunts et dettes assimilées</u>	55
4.1.4.4	<u>Fournisseurs et autres dettes</u>	55
<u>4.2</u>	<u>Postes du compte de résultat consolidé</u>	56
<u>4.2.1</u>	<u>Comptes pro-forma</u>	56
<u>4.2.2</u>	<u>Produits d'exploitation</u>	56
<u>4.2.3</u>	<u>Charges d'exploitation</u>	57

<u>4.2.4</u>	<u>Résultat financier</u>	58
<u>4.2.5</u>	<u>Résultat exceptionnel</u>	58
<u>4.2.6</u>	<u>Impôt sur le résultat</u>	59
<u>5</u>	<u>Autres informations</u>	60
<u>5.1</u>	<u>Information sectorielle</u>	60
<u>5.1.1</u>	<u>Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.</u>	60
<u>5.1.2</u>	<u>Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :</u>	61
	<u>Ventilation du chiffre d'affaires :</u>	61
<u>5.2</u>	<u>Engagements hors bilan</u>	61
<u>5.2.1</u>	<u>Engagements hors bilan reçus</u>	61
<u>5.2.2</u>	<u>Engagements hors bilan accordés</u>	62
<u>5.3</u>	<u>Evènements postérieurs à la clôture</u>	62

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019 présentent un total Actif - Passif de 36 252 844 €, et un résultat déficitaire part du groupe de – 448 073 €.

Actif en EUR	Montants Bruts	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Ecart d'acquisition	8 977 683		8 977 683	2 737 115
Capital souscrit non appelé	-			
Immobilisations incorporelles	13 103 298	5 253 638	7 849 660	7 489 262
Immobilisations corporelles	4 499 554	1 668 560	2 830 994	2 863 350
Immobilisations financières	192 678		192 678	356 317
Participations par mise en équivalence	-			
Actif immobilisé	17 795 530	6 922 198	10 873 332	10 708 929
Stocks et en-cours	5 946 734	45 093	5 901 641	2 938 470
Créances clients et comptes rattachés	4 394 886	5 850	4 389 036	3 309 084
Actifs d'impôts différés	1 694 679		1 694 679	1 293 548
Autres créances	1 921 771		1 921 771	1 402 761
Valeurs mobilières de placement	1 001 260		1 001 260	5 050 677
Disponibilités	1 201 707		1 201 707	867 734
Actif circulant	16 161 037	50 943	16 110 094	14 862 274
Comptes de régularisation	291 735		291 735	128 270
	-			
Total Actif	43 225 985	6 973 141	36 252 844	28 436 588
Passif en EUR			31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel			7 837 969	7 837 969
Primes d'émission, de fusion, d'apport			7 165 884	7 165 884
Ecart de réévaluation				
Réserves			1 855 594	1 708 881
Résultat Groupe			- 448 073	46 312
Provisions réglementées				
Titres en auto-contrôle			- 408 191	
Capitaux propres - Part du groupe			16 003 183	16 759 046
Part Hors Groupe - Réserves				
Part Hors Groupe - Résultat				
Fonds non remboursables et assimilés			270 000	225 000
Provisions pour risques et charges			229 855	170 878
Emprunts et dettes financières			13 535 906	6 651 607
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 879 574	3 591 297
Dettes fiscales et sociales			1 040 018	588 724
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 116	
Autres dettes			126 126	225 177
Dettes			19 582 740	11 056 805
Comptes de régularisation			167 066	224 859
Total Passif			36 252 844	28 436 588

1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Chiffre d'affaires	19 977 595	12 415 472
Production stockée et immobilisée	844 703	684 291
Subventions d'exploitation	117 192	171 049
Reprises sur provisions et transferts de charges	108 878	104 997
Autres produits	3 056	2 752
Autres Produits d'exploitation	1 073 829	963 089
Achats et variations de stocks	9 452 262	5 177 796
Autres achats et charges externes	4 937 998	3 288 926
Impôts et taxes	322 202	254 936
Charges de personnel	4 971 997	3 727 972
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 563 227	885 996
Dotations aux provisions pour risques et charges	104 070	
Autres provisions et charges d'exploitation	49 422	28 178
Charges d'exploitation	21 401 178	13 363 804
Résultat d'exploitation	-349 754	14 757
Produits financiers	88 216	7 304
Charges financières	307 344	287 148
Résultat financier	-219 128	-279 844
Résultat courant avant impôt	-568 882	-265 087
Produits exceptionnels	67 501	200 877
Charges exceptionnelles	275 657	132 754
Résultat exceptionnel	-208 156	68 123
Impôt sur le résultat	-328 965	-243 276
Résultat des sociétés intégrées	-448 073	46 312
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	-448 073	46 312
Résultat groupe	-448 073	46 312
Résultat hors-groupe		
Résultat par action	-0,057	0,006

1.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	- 448 073	46 312
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	1 653 915	856 823
Variation des impôts différés	- 401 131	- 453 211
Plus-values de cession, nettes d'impôt	289	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	805 000	449 924
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 389 538	- 2 344 180
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 584 538	- 1 894 256
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 908 927	- 1 969 936
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	355	
Incidence des variations de périmètres	- 8 042 020	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 9 950 592	- 1 969 936
Rachat et revente d'actions propres	- 210 186	
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-	10 709 810
Emissions d'emprunts	7 796 605	2 800 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 1 685 667	- 4 578 379
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 900 752	8 931 431
Incidence des variations de cours des devises	100 573	
Variations de trésorerie (A)	- 4 533 805	5 067 239
Trésorerie d'ouverture (B)	5 915 566	848 327
Trésorerie de clôture (C)	1 381 761	5 915 566

2 Principes et modalités de consolidation

2.1 Préambule

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos au 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois comme l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Deux sociétés étrangères ont été consolidées dans le groupe au 31 décembre 2019.

2.3 Modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle en décembre 2019.

2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition

2.3.2.1 Principes

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Lors de la constitution du Groupe, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés à la juste valeur.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2019.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 9.5%.

Nous estimons que les résultats obtenus sont probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 31 décembre 2019.

2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1 Immobilisations

2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la Société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 Contrats de location financement

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la juste valeur du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20 Agencement 10
Constructions en crédit bail	Linéaire	
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement commencent à être commercialisées.

2.4.2 Stocks

2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 Créances

2.4.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Fonds non remboursables et assimilés ».

2.4.6 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, n'est pas conservé dans les états financiers consolidés. Celles-ci sont reclassées en produits constatés d'avance.

Conformément au Règlement 99-02, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite (méthode préférentielle)

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 0.77% (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2%
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.8 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement 99-02.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2	N+3 et suivants
BIO-UV Group	28%	26,5%	25%
TRIOGEN	19% et 17%	17%	17%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure

2.4.9 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.10 Charges et produits exceptionnels

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

2.4.11 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.12 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La contrepartie étant constatée en résultat financier.

2.5 Informations diverses

2.5.1 Résultat par action

2.5.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de – 448 073 € et d'un nombre de titres de 7 837 969, il ressort un résultat par actions de - 0.057 € au 31 décembre 2019.

2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2019 :

Le résultat net de base par action 2019 est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action. En effet, « la perte diluée par action serait nécessairement inférieure à la perte de base (toute prise en compte d'un instrument « dilutif » répartirait en effet la perte sur un plus grand nombre d'actions) » et cet instrument ne pourrait être considéré comme dilutif.

Le résultat au 31 décembre 2019 dilué par action s'établit à - 0.057 €.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2018 :

Le résultat au 31 décembre 2018 dilué par action s'établit à 0.006 €.

2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal, des comptes sociaux, des sociétés intégrées dans les comptes consolidés, il s'élève à 43 713 € se répartissant à hauteur de 65% pour PwC Audit et 35% pour le cabinet AAM.

Le montant des honoraires au titre des travaux réalisés pour l'entité de Triogen dans le cadre des travaux de consolidation s'élève à 13 709 € (honoraires PwC).

Le montant des honoraires pour la revue des comptes semestriels s'élève à 21 796 € se répartissant à hauteur de 65% pour PwC Audit et 35% pour le cabinet AAM.

2.5.3 Montant des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence soit 28 571 euros en 2019.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 31 décembre 2019 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 271 109 € contre 263 191 € au 31 décembre 2018.

2.5.4 Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le montant du CICE était comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du poste charges de Personnel. Il était compris dans le résultat d'exploitation et s'élevait à 84 269 € au 31 décembre 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2019 ce dernier a été supprimé et est remplacé par une baisse des charges.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a servi selon les besoins à autofinancer les investissements.

2.6 Faits marquants

Nous attirons votre attention sur l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société BIOSEA au profit de la société BIO-UV Group, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le 18 septembre 2019, BIO-UV Group a racheté 100% de la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, une filiale de la division solutions et technologies de l'eau chez SUEZ. Cette société basée en Ecosse, qui existe depuis 30 ans a réalisé 8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018 sur des marchés et des technologies complémentaires de BIO-UV Group. Cette acquisition a eu pour corolaire la constatation d'un écart d'acquisition de 6 240 568 € dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Les comptes de la société BIO-UV ASIA ont été intégrés pour la première fois dans les comptes consolidés du groupe. Soit une perte de 238 milliers d'euros pour un exercice de 16 mois.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2019 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été de 0 milliers d'euros et sur le bilan une hausse de la trésorerie de 37 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution de l'écart d'acquisition du même montant.

Périmètre au 31 décembre 2018 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
BIO-UV ASIA	NC	NC	NC	NC - Non Consolidée
BIOSEA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société BIO-UV ASIA, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur la période, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été une diminution du résultat de 42 478 € au 31 décembre 2018. L'impact se retrouve donc dans le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Les variations de périmètre de l'exercice sont :

- Opération de transmission universelle de patrimoine de la société BIOSEA au profit de BIO-UV Group, n'ayant eu aucun impact financier au 31 décembre 2019,
- Acquisition de 100% des titres de TRIOGEN HOLDINGS LIMITED détenant elle-même 100 % des titres de TRIOGEN au 18 septembre 2019,
- Intégration des comptes de la société BIO-UV ASIA depuis sa création en 2018.

4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2018	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2019
Ecarts d'acquisition	2 737 115				6 240 568	8 977 683
ECARTS D'ACQUISITION	2 737 115	-	-	-	6 240 568	8 977 683
Frais d'établissement	-					-
Frais de recherche et développement	10 497 507	805 940				11 303 447
Concessions, brevets et droits similaires	132 918	39 694				172 612
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	150 387	-				150 387
Immobilisations incorporelles en cours	656 439	820 413				1 476 852
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 437 251	1 666 047	-	-	-	13 103 298
Terrains	303 998	-				303 998
Constructions	3 250 727	12 467			4 925	3 268 119
Installations techniques, matériel, outillage	389 443	17 720				407 163
Autres immobilisations corporelles	330 765	191 199		1 690		520 274
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 274 933	221 386	-	1 690	4 925	4 499 554
Titres de participations	1 116				- 1 116	-
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts	25 537	10 945				36 482
Autres immobilisations financières	301 174	53 027		198 005		156 196
Créances rattachées à des participations	42 478			42 478		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	370 305	63 972	-	240 483	- 1 116	192 678
TOTAL GENERAL	18 819 604	1 951 405	-	242 173	6 244 377	26 773 213

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2018	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	31/12/2019
Ecart d'acquisition					
ECARTS D'ACQUISITION	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	3 796 460		1 275 403		5 071 863
Concessions, brevets et droits similaires	106 205		20 221		126 426
Autres immobilisations incorporelles	45 324		10 025		55 349
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 947 989	-	1 305 649	-	5 253 638
Terrains					
Constructions	832 593		156 717		989 310
Installations techniques, matériel, outillage	333 471		21 222		354 693
Autres immobilisations corporelles	245 519	1 401	80 439		324 557
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 411 583	1 401	258 378	-	1 668 560
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	13 988	13 988			-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 988	13 988	-	-	-
TOTAL GENERAL	5 373 560	15 389	1 564 027	-	6 922 198

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2019	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2018
Ecart d'acquisition	8 977 683		8 977 683	2 737 115		2 737 115
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de recherche et développement	11 303 447	5 071 863	6 231 584	10 497 507	3 796 460	6 701 047
Concessions, brevets, droits similaires	172 612	126 426	46 186	132 918	106 205	26 713
Autres immobilisations incorporelles	150 387	55 349	95 038	150 387	45 324	105 063
Immobilisations incorporelles en cours	1 476 852		1 476 852	656 439		656 439
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	303 998		303 998	303 998		303 998
Constructions	3 268 119	989 310	2 278 809	3 250 727	832 593	2 418 134
Installations techniques, matériel, outillage	407 163	354 693	52 470	389 443	333 471	55 972
Autres immobilisations corporelles	520 274	324 557	195 717	330 765	245 519	85 246
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations	-		-	1 116		1 116
Créances rattachées à des participations	-		-	42 478		42 478
Prêts	36 482		36 482	25 537		25 537
Autres immobilisations financières	156 196		156 196	301 174	13 988	287 186
Total	26 773 213	6 922 198	19 851 015	18 819 604	5 373 560	13 446 044

4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 pour 8 978 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros et 6 241 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019.

4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

Les frais de recherches et développements sont essentiellement composés des développements réalisés au titre de l'activité traitement des eaux de ballast :

- Mise à jour de notre TA USCG BIOSEA II, notamment avec des améliorations du holding time (491 milliers d'euros), et mise à jour de notre TA IMO selon les règles du nouveau G8 (400 milliers d'euros)
- Améliorations sur nos système lowflow pour environ 138 milliers d'euros.
- Développements BIOSEA B pour environ 350 milliers d'euros
- Autres développements connexes pour l'activité maritime pour environ 150 milliers d'euros

Les autres immobilisations incorporelles pour 150 milliers d'euros correspondent aux droits et taxes liées à la construction des locaux du groupe.

4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe. Le contrat a débuté en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans.

4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.2 Autres postes d'actif

4.1.2.1 Stocks

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières, approvisionnements	4 302 751	2 253 152
En-cours de production de biens	94 481	167 714
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	962 938	402 259
Marchandises	541 471	115 345
Total	5 901 641	2 938 470

La direction estime que les stocks actuellement présents dans les comptes présentent un risque à hauteur de 45 milliers d'euros qui a donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électrique, acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA.

Les produits semi-finis sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

4.1.2.2 Créances

Créances en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	4 389 036	3 309 084
Autres créances	1 050 700	1 402 761
Total	5 439 736	4 711 845

La société a réalisé des opérations de cessions à titre d'escomptes à hauteur de 73 milliers d'euros au 31 décembre 2019. En revanche, elle en avait réalisé pour un montant de 19 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les créances clients sont à échéances à moins d'un an.

Les autres créances se décomposent comme suit :

Autres créances en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Créances fiscales et sociales	872 577	995 744
Autres créances	178 123	407 017
Total	1 050 700	1 402 761

Les créances fiscales comprennent au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 178 milliers d'euros au titre du CIR ;
- 155 milliers d'euros relatifs à des subventions à recevoir ;
- Créances de TVA pour 539 milliers d'euros.

Les créances fiscales comprennent au 31 décembre 2018 essentiellement les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 379 milliers d'euros au titre du CIR et CICE ;
- 88 milliers d'euros relatifs à des subventions à recevoir ;
- Créances de TVA pour 525 milliers d'euros.

4.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2018 s'établissaient à 1 268 milliers d'euros contre 1 488 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Activation des déficits reportables	1 488 457	1 267 990
IDA sur indemnité de départ à la retraite	58 517	45 283
IDA sur frais acquisition TRIOGEN	211 360	
Autres ID	- 63 655	- 19 725
Total	1 694 679	1 293 548

4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 001 260	5 050 677
Disponibilités	1 201 707	867 734
Total	2 202 967	5 918 411

4.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance.

4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

En EUR	Part du groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et Résultat	Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Total part groupe		
Capitaux propres 31/12/2017	4 045 026		1 957 899			6 002 925	-	6 002 925
Distributions de dividendes						-		-
Résultat N			46 312			46 312		46 312
Sortie de périmètre	-					-		-
Variation de périmètre						-		-
1ère Augmentation de capital	1 142 459	850 678	-249 018			1 744 119		1 744 119
2sd Augmentation de capital	2 650 484	6 315 206				8 965 690		8 965 690
Autres variations						-		-
Capitaux propres 31/12/2018	7 837 969	7 165 884	1 755 193			16 759 046	-	16 759 046
Distributions de dividendes						-		-
Résultat N			-448 073			- 448 073		- 448 073
Acquisitions / Cessions de titres d'autocontrôle					- 408 191	- 408 191		
Variation des écarts de conversion				100 573		100 573		
Sortie de périmètre	-					-		-
Variation de périmètre						-		-
Augmentation de capital						-		-
Autres variations			- 172			- 172		- 172
Capitaux propres 31/12/2019	7 837 969	7 165 884	1 306 948	100 573	- 408 191	16 003 183	-	16 003 183

Pour rappel au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, une première augmentation de capital était liée à la conversion des OCA Atalaya et Managers, et la seconde à l'introduction en bourse de la société BIO-UV Group. Les frais d'augmentation de capital nets d'impôt sur les sociétés avaient été imputés directement sur les capitaux propres à hauteur de 1.2 M€.

Le capital de la Société s'élève à 7 837 969 €. Il est constitué de 7 837 969 actions de 1 €.

4.1.4 Autres postes du passif

4.1.4.1 Avances conditionnées

Les avances conditionnées ne donnent lieu au paiement d'aucun intérêt.

4.1.4.2 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provision pour indemnité de départ à la retraite	170 878	12 027		182 905
Provision pour attribution d'actions gratuites	-	46 950		46 950
Total	170 878	58 977	-	229 855

Les provisions pour charges comprennent :

- À la provision pour indemnité de départ à la retraite. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7 : 183 milliers d'euros.
- À la provision pour attribution d'actions gratuites : 47 milliers d'euros.

4.1.4.3 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles	-	3 000 005		3 000 005
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 056 575	4 660 631	- 1 500 232	7 216 974
Concours bancaires courants	2 845	818 361		821 206
Emprunts en crédit-bail	2 592 187	135 969	- 230 435	2 497 721
Emprunts et dettes financières divers				
Total	6 651 607	8 614 966	- 1 730 667	13 535 906

Les dettes financières au 31 décembre 2019 d'un montant total de 13 535 906 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2019	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 000 005	-	3 000 005	
Autres emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 216 974	1 211 178	5 592 681	413 115
Concours bancaires courants	821 206	821 206		
Emprunts en crédit-bail	2 497 721	269 022	969 636	1 259 063
Emprunts et dettes financières divers	-			
Total	13 535 906	2 301 406	9 562 322	1 672 178

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.4 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 879 574	3 591 297
Dettes fiscales et sociales	1 040 018	588 724
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	
Autres dettes	126 126	225 177
Produits constatés d'avance	167 065	224 859

Les dettes fournisseurs sont à échéances à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 345 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 354 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 141 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 207 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 346 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 32 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance correspondent aux subventions d'investissement virées au compte de résultat chaque année au rythme de l'utilisation des biens immobilisés acquis.

4.2 Postes du compte de résultat consolidé

4.2.1 Comptes pro-forma

Afin de faciliter la lecture des états financiers nous avons présenté le chiffre d'affaires et le résultat net 2019 et 2018 en intégrant la société TRIOGEN sur la totalité des deux exercices.

En EUR	31/12/2019 12 mois Proforma	31/12/2018 12 mois Proforma
Chiffre d'affaires	25 759 907	20 553 425
Résultat des sociétés intégrées	- 201 491	524 722
Résultat d'ensemble consolidé	- 201 491	524 722
Résultat groupe	- 201 491	524 722

4.2.2 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV).

Le fait générateur générant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Chiffre d'affaires	19 977 595	12 415 472
Production stockée et immobilisée	844 703	684 291
Subventions d'exploitation	117 192	171 049
Reprises sur provisions et transferts de charges	108 878	104 997
Autres produits	3 056	2 752
Autres Produits d'exploitation	1 073 829	963 089

Notons que la production immobilisée 2019 s'élève à 563 milliers d'euros contre 552 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les reprises sur provisions s'élèvent à 6 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 47 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
France	5 966	6 769
Europe Hors France	6 146	2 652
Asie	3 059	1 145
Moyen-Orient	997	436
Amérique	449	747
Autre	722	666
TRIOGEN	2 639	-
Total Chiffre d'affaires	19 978	12 415

4.2.3 Charges d'exploitation

En EUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Achats et variations de stocks	9 452 262	5 177 796
Autres achats et charges externes	4 937 998	3 288 926
Impôts et taxes	322 202	254 936
Charges de personnel	4 971 997	3 727 972
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 563 227	885 996
Dotations aux provisions pour risques et charges	104 070	
Autres provisions et charges d'exploitation	49 422	28 178
Charges d'exploitation	21 401 178	13 363 804

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 1 275 milliers d'euros, contre 651 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018
BIO-UV Group	76	59
TRIOGEN	34	
BIOSEA		5
Total :	110	64

4.2.4 Résultat financier

En EUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations	8 867	709
Autres intérêts et produits assimilés	2 753	328
Reprises sur provisions et transferts de charges	42 534	4 530
Différences positives de change	34 062	1 737
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	88 216	7 304
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	28 547	13 987
Intérêts et charges assimilées	261 537	240 917
Différences négatives de change	17 261	32 242
Ecart de conversion	-1	2
Total charges financières	307 344	287 148
Résultat financier	- 219 128	- 279 844

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.5 Résultat exceptionnel

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du Code de Commerce. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Produit exceptionnel sur le litige avec le fournisseurs Syclope Electronique		122 041
Quote part du subvention d'investissement	57 750	68 330
Réprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition BIO ALLIANCE		
Autres produits	9 751	10 506
Total produits exceptionnels	67 501	200 877
Charge exceptionnelle sur le litige avec le fournisseurs Syclope Electronique		56 667
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	213 199	
Réajustement CIR	37 682	
Indemnités de départ		24 890
Autres charges	24 776	51 197
Total charges exceptionnels	275 657	132 754
Résultat exceptionnel	- 208 156	68 123

La société est attaquée aux Etats Unis sur des points de fonctionnement des systèmes DELTA UV équipant des spas vendus avant la cession de DELTA UV à Neptune Benson. Ces produits n'étaient plus garantis et le groupe conteste en tous points les demandes des parties. La direction a estimé qu'aucune provision pour risque n'était nécessaire compte tenu du caractère contestable du litige et de l'absence de demandes chiffrées.

4.2.6 Impôt sur le résultat

En EUR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Impôts dus sur les bénéfices	-138 971	209 936
Impôts différés sur les bénéfices	-189 994	-453 212
Total :	-328 965	-243 276

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	- 568 882	- 276 926	- 291 956
Résultat exceptionnel	- 208 156	- 52 039	- 156 117
Résultat Net	- 777 038	- 328 965	- 448 073

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Résultat consolidé après impôt	-448 066	46 312
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-448 066	46 312
Impôt exigible comptabilisé	-138 971	209 936
Impôts sur les plus-values		
Impôts non assis sur le résultat		
Impôt différé comptabilisé	-209 850	-453 212
Impôt différé distribution		
Impôt réel	-348 821	-243 276
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	19 856	
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-777 031	-196 964
IMPOT THEORIQUE GROUPE AU TAUX DE 25 %	-194 258	-55 150
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-154 563	-188 126
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		27 693
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-122 217	-227 105
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-122 217	-199 412
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER	-32 346	11 286
Ecart permanent (Résultat non imposé hors dividendes internes)	11 151	14 053
Autres bases	-4 494	-2 767
Non activation des déficits de la filiales BIOUV ASIA	-59 661	
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	20 658	
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	-32 346	11 286
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-154 563	-188 126

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 122 217 € correspond au crédit d'impôt recherche 2019 (154 846 € minoré de la régularisation du crédit d'impôt recherche 2018 de 32 629 €) et 227 105 € en décembre 2018 (dont la régularisation du crédit impôt recherche 2014 pour 22 287 €).

5 Autres informations

5.1 Information sectorielle

5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux par UV :

- « Activité terrestre » : Le traitement des eaux dites récréatives, municipales et industrielles, dit secteur traditionnel ou historique. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités

historiques par des gammes de produits permettant d’adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process, dit marché Municipal et Industriel. TRIOGEN est intégrée dans l’activité terrestre du groupe, avec des technologies nouvelles : l’ozone et l’AOP (oxydation avancée) pour compléter l’offre historique de BIOUV, sur des marchés géographiquement complémentaires.

- « Activité maritime » : Le traitement des eaux de ballast, qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d’un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d’un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l’obtention de la certification OMI en 2013 et à l’obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018.

5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d’activité :

Ventilation du chiffre d’affaires :

Pour une meilleure visibilité de l’activité globale de Bio-UV Group autour des technologies de traitement des eaux par UV et par ozone, l’« activité historique » a été renommée « activité terrestre » et l’« activité ballast » a été renommée « activité maritime ».

Nature des activités		31/12/2019 12 mois		31/12/2018 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	9 746	49%	7 160	58%
Chiffre d'affaires	activité maritime	10 232	51%	5 255	42%
Chiffre d'affaires	Total	19 978	100%	12 415	100%

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

5.2.2 Engagements hors bilan accordés

Les engagements donnés sont relatifs au nantissement du fonds de commerce / pari-passu et se décomposent comme suit :

Emprunt En KEUR	Date de départ du nantissement / pari passu	Montant de l'emprunt	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2019	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2018
Banque Populaire du Sud	octobre-15	300	-	112
CIC Lyonnaise de Banque	avril-17	500	320	390
BNP Paribas	mai-17	300	192	234
Banque Populaire du Sud	mai-17	500	331	401
BNP Paribas	juin-18	200	138	177
HSBC	juin-18	200	145	184
CIC	juin-18	200	141	181
CRCA	juin-18	200	141	180
Banque Populaire du Sud	juin-18	400	354	400
BPI France / HSBC	septembre-19	1 000	1 000	
HSBC	septembre-19	1 000	952	
CREDIT AGRICOLE	septembre-19	1 500	1 500	
Total		6 300	5 213	2 259

5.3 Evènements postérieurs à la clôture

BIO-UV Group suit de près l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur son activité et **accorde, dans ce contexte, une priorité absolue à ses collaborateurs**. A ce titre, la société a mis en place toutes les mesures afin de préserver leur santé et leur sécurité, notamment l'interdiction des déplacements et la mise en place du télétravail lorsque cela est possible. **Les équipes de production et d'expédition sont opérationnelles sur site** dans le respect le plus strict des règles de sécurité sanitaire.

BIO-UV Group maintient ainsi le cap sur ses fondamentaux : gestion de la trésorerie, poursuite de la production, gestion des approvisionnements. Le principal risque identifié à ce stade pourrait être la difficulté à assurer la totalité des expéditions aux clients dans le contexte actuel.

Le Groupe ne constate **à ce jour aucun ralentissement notable de son activité commerciale**, et n'enregistre **aucune annulation de commandes**. BIO-UV Group a négocié avec l'ensemble de ses partenaires bancaires, y compris Bpifrance, la **suspension durant une période de 6 mois de l'ensemble de ses échéances de prêts**. Un emprunt de couverture (PGE) est en cours de mise en place avec le pool bancaire, avec différé de remboursement. Cet emprunt, garanti à hauteur de 90% par Bpifrance, pourra être amorti si nécessaire sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

VI. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE BIO-UV GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2019



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	11 265 416	5 071 863	6 193 552	21,00	6 701 046	20,46
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	142 713	126 426	16 288	0,05	26 714	0,12
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 836 600	55 349	2 781 311	9,43	1 867 444	6,21
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	72 117	24 337	47 780	0,16	38 491	0,17
Installations techniques, matériel & outillage industriels	407 163	354 693	52 470	0,18	55 972	0,25
Autres immobilisations corporelles	371 327	286 608	84 718	0,20	81 694	0,36
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	8 421 255		8 421 255	28,55	501 116	2,20
Créances rattachées à des participations	214 235		214 235	0,73	42 478	0,19
Autres titres immobilisés	408 191		408 191	1,35	184 017	0,81
Prêts	36 482		36 482	0,12	25 537	0,11
Autres immobilisations financières	156 196		156 196	0,53	103 169	0,45
TOTAL (I)	24 331 754	5 919 276	18 412 478	62,43	9 627 677	42,33
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	2 922 583		2 922 583	9,91	2 253 152	9,91
En cours de production de biens	94 481		94 481	0,32	167 714	0,74
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	677 325		677 325	2,30	402 259	1,77
Marchandises	541 471		541 471	1,94	115 345	0,51
Avances & acomptes versés sur commandes	871 071		871 071	2,95	188 160	0,83
Clients et comptes rattachés	3 025 452	1 689	3 023 763	10,20	3 014 703	13,25
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel	135		135	0,00	1 160	0,01
Organismes sociaux	339		339	0,00	1 214	0,01
Etat, impôts sur les bénéfices	177 950		177 950	0,60	379 465	1,67
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	231 075		231 075	0,78	78 783	0,35
Autres	543 476		543 476	1,84	478 278	2,10
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 001 260		1 001 260	3,39	5 050 677	22,20
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	740 069		740 069	2,51	843 973	3,71
Charges constatées d'avance	239 385		239 385	0,81	127 204	0,56
TOTAL (II)	11 066 073	1 689	11 064 384	37,52	13 102 087	57,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	15 561		15 561	0,05	17 029	0,07
TOTAL ACTIF (0 à V)	35 413 387	5 920 965	29 492 423	100,00	22 746 793	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 837 969)	7 837 969	26,58	7 837 969	34,48
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 165 883	24,30	6 872 739	30,21
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			18 107	0,08
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			18 947	0,08
Autres réserves			34 363	0,15
Report à nouveau	-776 432	-2,62		
Résultat de l'exercice	-647 966	-2,19	-554 705	-2,43
Subventions d'investissement	167 065	0,57	224 815	0,99
Provisions réglementées	42 272	0,14		
TOTAL (I)	13 788 791	46,75	14 452 235	63,54
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	270 000	0,92	225 000	0,99
TOTAL (II)	270 000	0,92	225 000	0,99
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	15 561	0,05	17 029	0,07
Provisions pour charges	46 950	0,16		
TOTAL (III)	62 511	0,21	17 029	0,07
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	3 054 745	10,36		
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	6 748 427	22,88	4 039 864	17,78
. Découverts, concours bancaires	821 170	2,78	2 845	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	413 807	1,40	16 711	0,07
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	171 072	0,58	211 911	0,93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 242 631	10,99	3 065 330	13,43
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	308 659	1,05	181 712	0,80
. Organismes sociaux	353 783	1,20	294 340	1,29
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 744	0,01	32 140	0,14
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	124 378	0,42	5 817	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	0,00		
Autres dettes	126 126	0,43	211 541	0,93
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	15 367 657	52,11	8 052 212	35,40
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	3 464	0,01	316	0,00
TOTAL PASSIF (I à V)	29 492 423	100,00	22 746 793	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	1 958 647	942 577	2 901 224	16,56	2 870 989	24,73	30 235	1,05	
Production vendue biens	4 224 554	9 797 217	14 021 771	80,04	8 409 677	72,43	5 612 094	66,73	
Production vendue services	149 730	446 188	595 896	3,40	330 077	2,84	265 821	30,53	
Chiffres d'Affaires Nets	6 332 931	11 185 962	17 518 893	100,00	11 610 743	100,00	5 908 150	50,89	
Production stockée			201 833	1,16	132 189	1,14	69 644	0,29	
Production immobilisée			524 891	3,00	552 102	4,76	-27 211	-4,92	
Subventions d'exploitation			117 192	0,67	171 053	1,47	-53 861	-31,48	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			141 553	0,81	57 216	0,49	84 337	147,40	
Autres produits			2 857	0,02	2 748	0,02	109	3,97	
Total des produits d'exploitation (I)			18 507 220	105,64	12 526 050	107,95	5 981 170	47,75	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			904 782	5,16	806 834	6,23	297 948	49,10	
Variation de stock (marchandises)			-426 126	-2,42	-24 835	-0,20	-401 491	NB	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 213 645	46,88	5 296 889	45,62	2 916 756	55,07	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-869 431	-4,91	-701 575	-6,03	32 144	4,58	
Autres achats et charges externes			4 825 625	27,50	3 295 605	28,38	1 530 020	46,43	
Impôts, taxes et versements assimilés			311 703	1,78	246 324	2,12	65 379	26,54	
Salaires et traitements			3 038 996	17,35	2 351 145	20,25	687 841	29,28	
Charges sociales			1 315 795	7,51	999 526	8,61	316 269	31,64	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 375 604	7,85	735 853	6,34	639 751	86,34	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 689	0,01	6 044	0,05	-4 355	-72,04	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			51 552	0,29	21 575	0,19	29 987	138,00	
Total des charges d'exploitation (II)			18 943 833	108,13	12 833 585	110,53	6 110 248	47,61	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-436 613	-2,48	-307 534	-2,64	-129 079	-41,96	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			12 561	0,07	1 037	0,01	11 524	NB	
Reprises sur provisions et transferts de charges			44 002	0,25	4 530	0,04	39 472	871,35	
Différences positives de change			21 057	0,12	20 189	0,17	868	4,30	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			77 621	0,44	25 756	0,22	51 865	201,37	
Dotations financières aux amortissements et provisions			28 547	0,16	31 016	0,27	-2 469	-7,95	
Intérêts et charges assimilés			143 128	0,82	111 393	0,96	31 735	28,49	
Différences négatives de change			14 776	0,08	14 589	0,13	187	1,28	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			186 451	1,06	156 999	1,35	29 452	18,75	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-108 831	-0,61	-131 242	-1,12	22 411	17,05	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-545 444	-3,10	-438 777	-3,77	-106 667	-24,30	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 396	0,05	132 483	1,14	-123 087	-92,90
Produits exceptionnels sur opérations en capital	58 105	0,33	68 330	0,59	-10 225	-14,95
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	67 502	0,38	200 812	1,73	-133 310	-66,38
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	275 361	1,57	106 804	0,92	168 557	157,82
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	289	0,00			289	NB
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 272	0,24			42 272	NB
Total des charges exceptionnelles (VIII)	317 923	1,81	106 804	0,92	211 119	197,67
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-250 421	-1,42	94 008	0,81	-344 429	-366,37
Participation des salariés (IX)	12 000	0,07			12 000	NB
Impôts sur les bénéfices (X)	-159 899	-0,90	209 936	1,81	-369 835	-176,16
Total des Produits (I+III+V+VII)	18 652 342	108,47	12 752 619	109,83	5 899 723	46,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 300 308	110,17	13 307 323	114,61	5 992 985	45,04
RÉSULTAT NET	-647 966	-3,68	-554 705	-4,77	-93 261	-16,30
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	8 030	0,05			8 030	NB
Dont Crédit-bail immobilier	311 729	1,78	312 309	2,80	-580	-0,18

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 492 422,56 €.

Le résultat net comptable est une perte de 647 966,18 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/03/2020 par le Président.

Au 01/01/2019, la Société SASU BIOSEA, a transmis universellement son patrimoine à la Société BIO-UV Group. Cette opération, limite la comparabilité des exercices 2019 et 2018.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement.
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif.

Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever
- le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La Société n'a pas comptabilisé dans les comptes sociaux :

- la provision pour engagement de retraite dont le montant évalué au 31 Décembre 2019, est de 183 K€ estimée selon la recommandation ANC n°2013-02 faisant référence à une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective dont les paramètres sont les suivants :

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 0,77% (Taux iBoxx Corporate AA10 + zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2%
- Table de mortalité : table de mortalité 2013_2015 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par la Société

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation des titres de participation est calculée par différence entre la valeur brute et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par référence à la situation nette sociale et aux résultats de la filiale, augmentée le cas échéant des actifs incorporels retenus en consolidation et par référence, aux perspectives de rentabilité à court et moyen terme. Les prêts sont le cas échéant dépréciés pour tenir compte de leur valeur de recouvrement estimée.

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas en fonction du retard de règlement, de la situation des débiteurs (procédure collective ou non) et de toute autre information pertinente à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des couvertures réalisées ou à défaut des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées en écart de conversion.

Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires à la clôture. Les disponibilités en devises étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Faits caractéristiques de l'exercice :

BIO-UV Group a acquis le 18 septembre 2019, la société Triogen, spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique à base d'Ozone.

Les technologies avec traitement à l'ozone, techniquement plus complexes à installer et à exploiter, permettent une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

Evènements postérieurs à la clôture :

BIO-UV Group suit de près l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur son activité et accorde, dans ce contexte, une priorité absolue à ses collaborateurs. A ce titre, la société a mis en place toutes les mesures afin de préserver leur santé et leur sécurité, notamment l'interdiction des déplacements et la mise en place du télétravail lorsque cela est possible. Les équipes de production et d'expédition sont opérationnelles sur site dans le respect le plus strict des règles de sécurité sanitaire.

BIO-UV Group maintient ainsi le cap sur ses fondamentaux : gestion de la trésorerie, poursuite de la production, gestion des approvisionnements. Le principal risque identifié à ce stade pourrait être la difficulté à assurer la totalité des expéditions aux clients dans le contexte actuel.

Le Groupe ne constate à ce jour aucun ralentissement notable de son activité commerciale, et n'enregistre aucune annulation de commandes. BIO-UV Group a négocié avec l'ensemble de ses partenaires bancaires, y compris Bpifrance, la suspension durant une période de 6 mois de l'ensemble de ses échéances de prêts. Un emprunt de couverture (PGE) est en cours de mise en place avec le pool bancaire, avec différé de remboursement. Cet emprunt, garanti à hauteur de 90% par Bpifrance, pourra être amorti si nécessaire sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Les états financiers du groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 de l'année civile et le groupe s'attend à un impact négatif sur ses états financiers clos au 31/12/2020.

Le groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le gouvernement (confinement et aides d'Etat), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le président des états financiers 2019 du groupe, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 11 265 416

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	11 265 416	5 071 863	6 193 552	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 24 331 754

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 542 986	1 701 803		14 244 789
Immobilisations corporelles	767 708	84 588	1 690	850 606
Immobilisations financières	870 304	8 366 054		9 236 358
TOTAL	14 180 998	10 152 445	1 690	24 331 754

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement :

- des mouvements sur les frais de développement activés sur la période
- de l'acquisition de la société écossaise Triogen Holdings Limited pour 8420 milliers d'euros

Les frais de recherches et développements sont essentiellement composés des développements réalisés au titre de l'activité traitement des eaux de ballast :

- Mise à jour de notre TA USCG BIOSEA II, notamment avec des améliorations du holding time (491 milliers d'euros), et mise à jour de notre TA IMO selon les règles du nouveau G8 (400 milliers d'euros)
- Développements BIOSEA B pour environ 350 milliers d'euros
- Améliorations sur nos système lowflow pour environ 138 milliers d'euros.
- Autres développements connexes pour l'activité maritime pour environ 150 milliers d'euros

Les autres immobilisations incorporelles pour 180 milliers d'euros correspondent à l'améliorations des gammes pour l'activité terrestre.

Amortissements et provisions d'actif = 5 919 276

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 947 783	1 305 855		5 253 638
Immobilisations corporelles	591 551	75 487	1 401	665 637
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	13 988		13 988	
TOTAL	4 553 322	1 381 342	15 388	5 919 276

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de R&D protos	17 815	17 605	211	de 2 à 3 ans
Protos 2011	365 800	365 800	0	5 ans
Projet ENORM	86 940	86 940	0	2 ans
Projet BWM - BioSea	3 065 402	2 901 162	164 240	5 ans
Développement site intramet	21 561	21 561	0	3 ans
BioSea + améliorations	396 076	191 137	204 939	de 3 à 5 ans
Onorm DW	99 761	37 779	61 983	de 3 à 5 ans
Biosea 30-60	77 202	42 857	34 344	5 ans
BioSea B B0500 sinvalves ep	120 220	60 110	60 110	5 ans
2014-8 RW 10/20/40	9 874	5	9 869	5 ans
2016-07 e-PDM	5 219	3	5 216	5 ans
2016-20 delta manager	15 510	9	15 502	5 ans
Coffrets BIO-UV	34 412	30	34 381	5 ans
BioSea B TA USCG	6 739 820	1 300 613	5 439 206	de 5 à 6 ans
2018-05 logiciel interne	13 040	0	13 040	4 ans
BioSea B filtre USGC	99 941	10 050	89 891	5 ans
Bmp 1500	16 208	1 630	14 578	5 ans
Coffret UV home	17 425	0	17 425	4 ans
Novemma	43 191	34 553	8 638	5 ans
Concessions et droits similaires	142 715	126 426	16 288	de 1 à 5 ans
Taxe IC - bât 850 av Louis Médard	150 387	55 349	95 038	15 ans
UVPS	226 247	0	226 247	Non amortiss.
UVI	43 520	0	43 520	Non amortiss.
TUP BIO-UV	836 175	0	836 175	Non amortiss.
TUP BioSea	103 480	0	103 480	Non amortiss.
Aménagement ag installation construction	72 117	24 337	47 780	de 4 à 15 ans
Installations techniques	295 162	242 692	52 470	de 2 à 7 ans
Matériel industriel UVI pas de mouvement	112 001	112 001	0	de 2 à 5 ans
Installations générales -agencement-...	28 087	16 228	11 859	de 2 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	262 910	213 797	49 203	de 2 à 5 ans
Matériel bureau France	25 075	4 631	20 444	3 ans
Mobilier de bureau	35 254	52 042	3 212	de 1 à 5 ans
2015-3 - Dvlp BioSea B	402 463	0	402 463	Non amortiss.
2016-2 - nouvelle directive CE	38 838	0	38 838	Non amortiss.
2016-03 amélioration notices BIO-UV	2 480	0	2 480	Non amortiss.
2016-08 - mobilisation	8 037	0	8 037	Non amortiss.
2016-10 - Dvlp BioSea LF	45 970	0	45 970	Non amortiss.
2016-12 - Dvlp plc BioSea B	20 943	0	20 943	Non amortiss.
2016-13 - Dvlp plc BioSea LF	8 301	0	8 301	Non amortiss.
2016-17 - CBP	36 870	0	36 870	Non amortiss.
2016-22 - DW ONORM	2 407	0	2 407	Non amortiss.
2016-27 - renouvellement NSM em	45 485	0	45 485	Non amortiss.
2017-05 - harmonisation gammes BIO-UV	54 233	0	54 233	Non amortiss.
2017-06 - coffrets de distribution	118	0	118	Non amortiss.
2017-08 - configurateur pm1	1 501	0	1 501	Non amortiss.
2017-10 - corrélation fluant	5 568	0	5 568	Non amortiss.
2018 - non affecté - divers	5 067	0	5 067	Non amortiss.
2018-02 - UV+ électrolyse	43 483	0	43 483	Non amortiss.
2018-03 - optimisation gamme PE AM	61 200	0	61 200	Non amortiss.
2018-04 - Smart Ferri Reuse	784	0	784	Non amortiss.
2018-05 - logiciel interne	461	0	461	Non amortiss.
2018-06 - BioSea LF	127 077	0	127 077	Non amortiss.
2019-01 - mesure UVt en ligne	9 485	0	9 485	Non amortiss.
2019-04 nouvelles armoires ETA BioSea	24 992	0	24 992	Non amortiss.
USGC BioSea b new filter	77 751	0	77 751	Non amortiss.
2019-06 BioSea DMC nouveau g8	374 495	0	374 495	Non amortiss.
2019-07 - LBBM	1 270	0	1 270	Non amortiss.
2019-10 bmp1500	33 245	0	33 245	Non amortiss.
2019-12 nouvel automate BioSea	4 697	0	4 697	Non amortiss.
2019-14 - canal ouvert aquaculture	33 902	0	33 902	Non amortiss.
2019-15	45	0	45	Non amortiss.
2019-16 mallette vérification capteurs UV	2 902	0	2 902	Non amortiss.
2019-19 nouveaux coffrets gammes ho	2 779	0	2 779	Non amortiss.
TOTAL	15 095 395	5 919 255	9 176 141	

Valeur brute comptable des stocks à l'ouverture et à la clôture

Stocks	A l'ouverture	A la clôture
Matières premières, approvisionnements	2 253 152	2 922 583
En cours de production	167 714	94 481
Produits intermédiaires et finis	402 259	677 325

Marchandises	115 345	541 471
TOTAL	2 938 470	4 235 860

Etat des créances = 4 624 724

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	406 913		406 913
Actif circulant	3 978 426	3 978 426	
Charges d'avance	239 385	239 385	
TOTAL	4 624 724	4 217 811	406 913

Provisions pour dépréciation = 1 689

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	6 044	1 689	6 044		1 689
Comptes financiers					
TOTAL	6 044	1 689	6 044		1 689

Créances représentées par des effets de commerce = 38 055

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	38 055
Autres créances	
TOTAL	38 055

Produits à recevoir par postes du bilan = 18 302

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	18 302
Disponibilités	
TOTAL	18 302

Charges constatées d'avance = 239 385

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 837 969

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7837969	1,00	7 837 969
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	7837969	1,00	7 837 969

Variation des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions d'investissement	Provisions Réglementées	Total
Situation au 01/01/2019	7 837 969	6 872 739	37 054	34 363	-554 705	224 815	0	14 452 235
Résultat de l'exercice					-647 966			-647 966
Exercice des options de souscription d'actions								0
Dividendes								0
Affectation du Résultat				- 554 703	554 703			0
Autres variations		293 144	-37 054	-256 090		- 57 750	42 272	-15 478
Augmentation de capital								0
Diminution de capital								0
Situation au 31/12/2019	7 837 969	7 165 883	0	-776 432	-647 966	167 065	42 272	13 788 791

Provisions = 104 783

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées		42 272			42 272
Provisions pour risques & charges	17 029	62 511	17 029		62 511
TOTAL	17 029	104 783	17 029		104 783

La provision réglementée correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de la société écossaise Triogen holdings limited, amortis linéairement sur 5 ans.

La société est attaquée aux Etats Unis sur des points de fonctionnement des systèmes DELTA UV équipant des spas vendus avant la cession de DELTA UV à Neptune Benson. Ces produits n'étaient plus garantis et le groupe conteste en tous points les demandes des parties. La direction a estimé qu'aucune provision pour risque n'était nécessaire compte tenu du caractère contestable du litige et de l'absence de demandes chiffrées.

Etat des dettes = 15 196 585

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 054 745		3 054 745	
Etablissements de crédit	7 569 597	2 039 046	5 117 436	413 115
Dettes financières diverses	413 807	413 807		
Fournisseurs	3 242 631	3 242 631		
Dettes fiscales & sociales	788 564	788 564		
Dettes sur immobilisations	1 116	1 116		
Autres dettes	126 126	126 126		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	15 196 585	6 611 289	8 172 181	413 115

Dettes représentées par des effets de commerce = 581

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	581
Autres dettes	
TOTAL	581

Charges à payer par postes du bilan = 907 333

Charges à payer	Montant
Emprunt & dettes établissement de crédit	62 516
Emprunt & dettes financières diverses	
Fournisseurs	184 722
Dettes fiscales & sociales	550 512
Autres dettes	109 603
TOTAL	907 333

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 17 518 893

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 943 661	16,80 %
Ventes de produits finis	14 021 771	80,04 %
Prestations de services	472 766	2,70 %
Produits des activités annexes	123 132	0,70 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-42 438	-0,24 %
TOTAL	17 518 893	100,00 %

Zones géographiques	En k€	Taux
France	5 966	34,0%
Europe Hors France	6 326	36,0%
Asie	3 082	17,7%
Moyen-Orient	997	5,7%
Amérique	449	2,6%
Autre	699	4,0%
TOTAL	17 518	100 %

Nature des activités	en k€	Taux
Chiffre d'affaires activité terrestre	7 288	42%
Chiffre d'affaires activité maritime	10 230	58%
TOTAL	17 518	100%

Transferts de charges = 135 510

Transferts de charges d'exploitation	63 110
Transferts de charges filiales	32 675
Transferts de charges sociales	39 725
TOTAL	135 510

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -159 899

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-436 613		-436 613
Résultat financier	-108 831		-108 831
Résultat exceptionnel	-250 421		-250 421
Participation des salariés	-12 000		-12 000
TOTAL	-807 865	-159 899	-647 966

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group, 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoit Gillmann, a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	92 319
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	92 319

Dettes garanties par des sûretés réelles

- Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial

Autres informations complémentaires

Engagements donnés auprès de la Banque CIC
 Garantie marché étranger retenue de Garantie : 2 988,00 €
 Caution marché privé Garantie Exécution : 59 669,75 €
 Engagements crédit-bail immobilier
 En cours de crédit documentaire import auprès de la Banque HSBC : 267 547,00 €

Effectif moyen

Catégories de salariés	Nombre	En régie
Cadres	22	
Agents de maîtrise & techniciens	37	
Employés		
Ouvriers	17	
Apprentis sous contrats	0	
TOTAL	76	0

Identité société-mère consolidant les comptes de la société :

La Société est la tête d'intégration fiscale du groupe d'intégration. La Société qu'elle intègre dans son périmètre fiscal est la BIO-UV Asia Limited (Hong-Kong) et Triogen Holdings Limited (Ecosse).

INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

La société dispose d'un contrat de crédit-bail immobilier, mis en place pour le financement des locaux de son activité industrielle, signé le 11 janvier 2013, pour 3 500 000 € (hors levée option 295 000 €) en 60 trimestres de 78 750 € dont le dernier sera le 04/04/2028. Les redevances restant à verser s'élèvent à : 2 677 500 €.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 18 302

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoirs à recevoir (409000000)	17 963
DSS AR P Philippe (4387010700)	339
TOTAL	18 302

Charges constatées d'avance = 239 385

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (4860000000)	239 385
TOTAL	239 385

Charges à payer = 907 353

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Intérêts courus/OCA (1688000000)	7 776
Intérêts OCA FCPI Dividendes Plus 4(1688101000)	15 601
Intérêts OCA FCPI Dividendes Plus 3 (1688102000)	6 477
Intérêts OCA FCPI Alto Avenir (1688103000)	912
Intérêts OCA FCPI Innovatio 2017-0018 (1688104000)	36 458
Intérêts OCA FCPI Dividendes Plus 5 (1688105000)	5 291
TOTAL	62 516

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (4081000000)	184 722
TOTAL	184 722

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisions / congés payés (4282000000)	245 925
Dettes participation salaires résultat (4284000000)	12 000
Personnel autres charges à payer (4286000000)	40 500
EPC CIF à payer (4281300000)	11 659
Charges sociales/congés payés (4382000000)	97 446
Autres charges sociales à payer (4386000000)	25 227
Charges à payer (4486000000)	111 756
TOTAL	550 512

Autres dettes	Montant
Charges à payer (4686000000)	71 592
Clients avois à établir (4198000000)	38 010
TOTAL	109 603

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837 969	7 837 969	4 025 026	4 025 026	4 025 026
b) Nombre d'actions émises	0	7 837 969			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	631 580				
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 518 893	11 610 743	732 770	777 012	1 005 994
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	590 200	-418 550	122 663	64 891	-72 088
c) Impôt sur les bénéfices	- 159 899	209 936			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	750 099	208 615	122 663	64 891	-72 088
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-647 966	-554 705	99 535	34 778	-99 950
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	12 000				
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0			
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	76	64	6	6	8
b) Montant de la masse salariale	3 098 986	2 351 145	349 257	325 257	589 175
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 315 795	999 526	153 549	145 522	265 830

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. I.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
BIO UV Asia Limited	1 116	0	100	1 116	1 116	214 235	0	0	NA	0
Triogen holdings Limited	116	2 038 622	100	7 571 699	7 571 699	0	0	8 421 372	38	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
aucune										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A: NA</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

VII | 1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DocuSign Envelope ID: F94DD8DE-2F03-46FC-B0DF-F4DE19CB3C1E

BIO-UV GROUP

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Jean Paul Lacombe
67, route de Béziers
34430 Saint Jean de Védas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1^{er} avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

BIO-UV GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Règles et principes comptables – « Ecart d'acquisition »

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 8 978 KC, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.3.2.1 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.3.2.1 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Règles et principes comptables – « Immobilisations incorporelles »

Comme indiqué dans la note 2.4.1.1.1 « Méthodes et règles d'évaluation des immobilisations incorporelles » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et, pour la vérification de leur valeur actuelle, nous nous sommes assurés que la note 2.4.1.1.1 « Méthodes et règles d'évaluation des immobilisations incorporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 1^{er} avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

BIO-UV GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
-

BIO-UV GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Montpellier, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

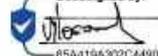
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darnet

DocuSigned by:

23EE4196B3284EB

Jean-Paul Lacombe

DocuSigned by:

85A419A302C4490

VII | 2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

DocuSign Envelope ID: 5E520AD6-6F7B-4009-9420-2B453100E384

BIO-UV GROUP

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Jean Paul Lacombe
67, route de Béziers
34430 Saint Jean de Védas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1^{er} avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

BIO-UV GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe relatif aux méthodes et règles comptables, à l'alinéa relatifs aux immobilisations incorporelles, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et, pour la vérification de leur valeur actuelle, nous nous sommes assurés que la note « Règles et méthodes comptables » relative aux immobilisations incorporelles de l'annexe fournit une information appropriée.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 1^{er} avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration

BIO-UV GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3

consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

BIO-UV GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 4

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

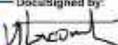
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darnet

DocuSigned by:

23EE4196B3264EB

Jean-Paul Lacombe

DocuSigned by:

E5419A302C4490

VII | 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

DocuSign Envelope ID: 988A9854-5927-42D9-B32C-11C582E964E3

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

BIO-LV GROUP

Société Anonyme
au capital de 7 912 705 €
850, avenue Louis Médard
34400 Lunel

Exercice clos le 31 décembre 2019

Jean-Paul Lacombe
Commissaire aux Comptes

67, route de Béziers
34430 Saint Jean de Védas

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes

650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Société BIO-UV GROUP

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Paul Lacombe

Société BIO-UV GROUP
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 12 2019

Page 2 / 2

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat de travail

Personne visée : Monsieur Laurent-Emmanuel Migeon, Directeur Général Délégué et Administrateur.

Votre société a conclu depuis le 2 janvier 2018 un contrat de travail à durée indéterminée qui définit les conditions d'emploi en qualité de Directeur des Opérations avec un statut de cadre supérieur dirigeant.

Le montant total des rémunérations versées par la société BIO-UV GROUP s'élève à 142 218 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Montpellier, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

23EE419BB3264EB...

Céline Gianni Darnet

DocuSigned by:

00A419A302C4290...

Jean-Paul Lacombe